



## Arnaque tvd sante vente par corespondance

Par **PasyI**, le **12/10/2012** à **19:05**

Bonjour,  
cela fait plusieurs fois que je reçois un courrier de TVD sante me disant que je suis la gagnante de 15500 euros certifie conforme par huissier, mais je n'ai toujours pas de chèque en vue pouvez m'indiquer les démarches à suivre

Par **pat76**, le **13/10/2012** à **16:12**

Bonjour

Vous allez attendre très longtemps se chèque si vous n'avez pas passé de commande.

Et si vous en passeze une, relisez bien les conditions générales, je suis certain que le chèque sera tombé de l'enveloppe que vous revcevrez pour vous annoncer que le tirage au sort ne vous a pas désigné comme gagnant.

c'est de l'arnaque et je ne comprends pas que autant de personnes puissent encore être aussi naïves avec toutes les sociétés qui promettent monts et merveilles, alors que c'est uniquement pour que vous achetiez les produits.